

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
19 mars 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 MARS 2025

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Jacques BARTHELEMY, François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/25/44 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACQUISITION D'UNE MINI-BENNE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est propriétaire du véhicule type mini-benne à ordures ménagères (mini BOM), immatriculé EB-667- FW, mis en circulation le 12/01/2016. Ce véhicule est utilisé par le service déchets pour le nettoyage des Points d'Apport Volontaire sur son territoire communautaire.

Considérant que pour pourvoir à ses besoins de nettoyage des 104 PAV, il est nécessaire pour le service déchets de prévoir l'acquisition d'un nouveau véhicule ;

Considérant qu'une consultation a été lancée en ce sens le 08 octobre 2024 ;

Considérant que cette consultation doit aboutir à la fourniture et la livraison d'une mini benne pour le service déchets comprenant un châssis de 3.5 tonnes carrossé d'une benne de 5 à 6 m3 équipée d'un lève conteneur polyvalent pour bac 2 et 4 roues (de contenance 80 l à 660 l) ;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé un pli ;

Considérant que les contacts établis avec l'UGAP n'ont pas permis de trouver le véhicule adapté à nos besoins ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché d'acquisition d'une mini benne pour la collecte des ordures ménagères à l'entreprise PB ENVIRONNEMENT pour le montant de 99 131 € HT,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes démarches ou formalités administratives nécessaires à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

